



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

EDF et GDF-Suez

Question écrite n° 110312

Texte de la question

M. Christian Vanneste attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le trop-perçu des compagnies d'énergie. En effet, une loi a été adoptée le 7 décembre 2010 interdisant le non-remboursement des sommes inférieures à 15 euros. Cependant, il semblerait que cette loi n'est pas appliquée, les clients de ces compagnies d'énergie ne se verraient pas rembourser les sommes trop-perçus inférieures à 15 euros. Il souhaiterait connaître son avis.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110312

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juin 2011, page 5958

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)